

Le Directeur

Secrétariat 05 63 92 80 01

**DECISION
DS 2026-003**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DEPARTEMENT ACTIVITES,
FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET CONTRACTUALISATIONS**

Le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban,

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7, et D 6143-33 à D 6143-35 ;

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Établissements mentionné à l'article 2 (1^o, 2^o et 3^o) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2021 portant désignation de **Monsieur Sébastien MASSIP** en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Montauban ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 juillet 2025 affectant **Madame Yasmina GAYRARD** au Centre Hospitalier de Montauban à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu l'organigramme du pôle support du Centre Hospitalier de Montauban diffusé le 8 janvier 2026 par note de service NS 2026-001 et mis en ligne sur l'intranet et le site internet de l'établissement le 8 janvier 2026,

DECIDE

ARTICLE 1

La présente décision précise les modalités de la délégation de signature de Monsieur MASSIP, Directeur du Centre hospitalier de Montauban, consentie au profit de la Direction du département Activités, Finances, contrôle de gestion et contractualisation.

En l'absence de déléataire de la Direction du département Activités, Finances, contrôle de gestion et contractualisation, les professionnels relevant de cette direction peuvent soumettre une décision urgente à la signature du Directeur.

A leur initiative, les déléataires portent à la connaissance du Directeur les actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient de l'être.

Les actes doivent comporter la mention suivante : « *Pour le Directeur et par délégation* » suivie du grade du déléataire et de son nom.

Article 1.1

Délégation permanente particulière de signature est donnée à **Madame Yasmina GAYRARD**, Directrice Adjointe en charge du département Activité, Finances, contrôle de gestion et contractualisations pour les courriers, décisions, conventions et documents de toute nature se rapportant aux attributions de la Direction du département Activité, Finances, contrôle de gestion et contractualisations et notamment :

- Tous les documents relatifs à la procédure budgétaire des budgets annexes ;
- Tous les documents relatifs au suivi du budget principal et des budgets annexes ;
- Procédure de Consultation des organismes bancaires ;



- Les opérations de gestion des lignes de trésorerie autorisées.
- Recettes relatives aux hospitalisés, résidents, patients externes et recettes diverses ainsi que toute correspondance et document concernant les dossiers de couverture sociale et de facturation des hospitalisés, résidents et patients externes.
- Les documents d'admission des résidents (contrat de séjour, acte de cautionnement) de l'USLD et des EHPAD.

Article 1.2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Yasmina GAYRARD**, Directrice Adjointe en charge du département Activité, Finances, contrôle de gestion et contractualisations délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE et Madame Stéphanie DEVAIRE**, la gestion des affaires courantes de la direction des affaires financières et de la contractualisation.
- **Mesdames Valérie GREGOIRE, Fabienne MAUROU et Nathalie VIALAS**, la gestion des affaires courante du service des admissions/facturation,
- **Mesdames Fabienne MAUROU, Nathalie ROBERT, Nathalie VIALAS, Laurie TASTAYRE-SITGES et Nathalie CONSTANS**, tous les documents administratifs et les décisions liés aux admissions sous contrainte.
- **Messieurs Jean-Felix BENVEGNU et Benoit ROTTOLI, Mesdames Irène BES, Marie-France BILHERAN, Maryvonne BIVI, Nathalie CONSTANS, Laure FOURCADE, Fabienne MAUROU, Mansouria MEGHRAOUI, Nicoletta MITU, Chantal MONTAGUT, Caroline RAMOS, Jessica RELLO, Nathalie ROBERT, Sophie ROUX, Laurie TASTAYRE-SITGES et Nathalie VIALAS**, à signer les autorisations de sortie de corps avant ou après mise en bière au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Montauban.

Article 1.3

Sont exclus de la délégation accordée à **Madame Yasmina GAYRARD**, Directrice Adjointe en charge du département Activité, Finances, contrôle de gestion et contractualisations :

- Les courriers échangés avec la Présidente du Conseil de Surveillance, les élus nationaux ou locaux
- Les actes engageant le Centre Hospitalier de Montauban dans ses relations avec les élus nationaux ou locaux.

Toutefois, les réponses urgentes exprimées sous format électronique de la part des tutelles pourront faire l'objet d'une réponse de la part de la Direction du département Activités, Finances, contrôle de gestion et contractualisation avec copie à la Direction du Centre Hospitalier.

Sont exclus de la présente délégation de signatures les actes suivants :

- La conclusion de contrats de marchés publics,
- Les sanctions disciplinaires.

ARTICLE 2

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Montauban.

Les délégataires en sont informés par le Secrétariat de Direction.



Centre Hospitalier
de Montauban

La présente décision est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Trésorier du Centre Hospitalier de Montauban.

La présente décision est publiée sur le site internet de l'établissement la rendant consultable.

ARTICLE 3

En application des articles R421-1 R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

Fait à Montauban, le 15 janvier 2026

Le Directeur,

